



Cellule de Veille Covid-19 Communiqué 3

08-04-2020

En référence au document N°7 publié.

Le BCG est un vaccin utilisé depuis 1924 pour lutter contre les épidémies de tuberculose qui ont ravagé une large frange de la population mondiale.

En Tunisie l'utilisation du BCG commence en 1927. Administré déjà aux nouveau-nés il a permis de protéger la population de la tuberculose pulmonaire en particulier.

Mais il s'avère que le BCG possède des propriétés immunitaires qui vont au-delà de la protection spécifique contre la tuberculose.

La BCG thérapie, est actuellement un traitement de référence des tumeurs de vessie à haut risque de récurrence et de progression ; une thérapie qui donne des résultats satisfaisants.

Le BCG protège aussi contre d'autres infections comme le montrent les études effectuées en Afrique sur les effets bénéfiques non spécifiques de la vaccination par le BCG sur la survie des enfants dans les zones où la mortalité infantile par maladies infectieuses est élevée.

Les études récentes montrent que les cellules du système immunitaire inné comme les macrophages et les cellules Natural killer (NK) peuvent elles aussi être préparées à mieux combattre les infections après activation suite à une vaccination par le BCG. Les lymphocytes B et T ne seront donc pas les seuls à développer une mémoire lors de la rencontre avec un antigène.

La vaccination contre le BCG pourrait aider à lutter contre l'infection par le SARS-CoV-2, et à mieux contrôler la réponse immunitaire inflammatoire excessive et incontrôlée qui se produit dans les formes graves de la maladie. Des essais sur l'effet du BCG contre covid-19 ont lieu actuellement en Australie, Pays-Bas, France, Espagne et Allemagne.

Tirer bénéfice du vaccin BCG en Tunisie

Sur la base de l'effet adjuvant du BCG et de son rôle stimulateur non spécifique de l'immunité, observé même chez des sujets âgés, **la cellule de veille Covid-19 de l'Académie Beit Al-Hikma appelle les autorités compétentes à étudier l'option de faire un rappel BCG à titre préventif**, aux personnes âgées de plus de 65 ans, et en particulier celles qui sont atteintes de comorbidité pouvant les exposer à des formes graves, tout en accompagnant ce choix les mesures qui figurent dans le document N°7 publié sur le site de l'Académie.

Le vaccin BCG est produit par l'Institut Pasteur de Tunis et les doses nécessaires pourraient être disponibles, si l'option était prise.